

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 juillet 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 DFPE 61** Subvention (44 910 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'Association Familiale Notre Dame de Nazareth (15e) pour sa halte garderie Les Gémeaux (15e).

**Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 3 janvier 2017 par l'Association Familiale Notre Dame de Nazareth (15e) et la Ville de Paris ;

Vu la délibération présentée lors des séances du Conseil de Paris en date du 1er au 4 avril 2019 concernant le principe de la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs 2017-2019 signées avec les associations ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'Association Familiale Notre-Dame de Nazareth (15e) ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 3 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association Familiale Notre-Dame de Nazareth ayant son siège social 351, rue Lecourbe (15e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement et la prorogation d'un an de la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec l'Association Familiale Notre-Dame de Nazareth.

Article 2 : Une subvention de 44 910 euros est allouée à l'Association Familiale Notre-Dame De Nazareth ( n° SIMPA 18338, n° de dossier : 2019-05165 ).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2019 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**